

Bulletin Hebdomadaire de Veille Sanitaire Internationale - Santé Animale

Le Bulletin hebdomadaire de veille sanitaire internationale en santé animale (BHVSI-SA) est élaboré dans le cadre de la thématique veille sanitaire internationale (VSI) de la Plateforme d'épidémiosurveillance en santé animale (ESA). Il est produit par un comité de rédaction regroupant des personnes de l'Anses, du Cirad, de la DGAL et de l'Inrae. Les informations, systématiquement sourcées, sont issues des notifications officielles des Etats, de sources non officielles (presse, internet) ainsi que d'un réseau national et international d'experts.

Le BHVSI-SA rapporte et met en perspective des signaux et des alertes en santé animale au niveau national et international. Il est publié chaque mardi et concerne les événements de la semaine précédente. Il est public et mis en ligne sur le site de la Plateforme ESA ([lien](#)).

Ce bulletin n'engage que son comité de rédaction et non les organismes membres de la Plateforme. Pour toutes questions: plateforme-esa@anses.fr

		<u>Botulisme en élevages bovins en France</u> : deux nouveaux foyers confirmés
		<u>Influenza aviaire hautement pathogène en Europe</u> : pas de nouveau foyer
		<u>Peste porcine africaine (Europe, Asie et Océanie)</u> : Poursuite des déclarations au sein de la faune sauvage en Pologne
		<u>Dangers sanitaires à actualité réduite (en Europe)</u> : Anémie infectieuse des équidés, Fièvre catarrhale ovine, Influenza aviaire faiblement pathogène, Rage



Pour accéder à la thématique souhaitée, cliquez directement sur le titre

L'impact des événements associés au **COVID-19** est à ce jour relativement limité sur la mobilisation des membres de la Plateforme ESA pour mener à bien l'activité de veille sanitaire internationale. Le comité de rédaction n'est pas en mesure actuellement d'évaluer un potentiel impact des mesures associées à la gestion du COVID-19 sur les sources de données habituellement utilisées par la VSI.

Une note sur le COVID-19 et les animaux est disponible sur le site de la Plateforme ESA. Elle a été actualisée au 09/06/2020 ([lien](#)).



Pas ou peu d'évolution significative de la situation épidémiologique



Situation épidémiologique en évolution



Situation épidémiologique préoccupante



Nouvelle fiche



Fiche actualisée

Les textes en gris clair reprennent des textes de la/les semaine(s) précédente(s)



DEUX NOUVEAUX FOYERS CONFIRMES

Les essentiels

- Le laboratoire national de référence botulisme de l'Anses Ploufragan a observé un nombre élevé d'épisodes de botulisme bovin confirmés en décembre 2019/janvier 2020 puis en mai/juin 2020.
- Tous les épisodes sont de type D/C et pour plusieurs cas, l'atelier volaille (poulets de chair) de l'élevage ou d'un élevage à proximité a été détecté comme positif et constitue la source.

Le laboratoire national de référence (LNR) botulisme de l'Anses Ploufragan a observé un nombre élevé d'épisodes de botulisme bovin confirmés en décembre 2019/janvier 2020 (5 élevages entre le 19/12/19 et le 17/01/20 dans 5 départements français) puis en mai 2020 (six élevages dans la semaine du 25 au 29 mai 2020 dans trois départements bretons et une suspicion en cours d'analyse). Deux nouveaux foyers ont été confirmés en juin dans des élevages des départements 44 et 35. Au total, huit élevages ont été confirmés positifs en mai/juin, dont trois liés épidémiologiquement (source LNR le 15/06/2020).

Dans tous les épisodes, les souches sont de type D/C. A ce jour, aucun cas de botulisme humain associé à ces toxines de type D/C n'a été rapporté. Pour plusieurs cas, l'atelier volaille (poulets de chair) de l'élevage ou d'un élevage à proximité a été détecté comme positif et constitue la source. Les poulets de chair ne sont pas sensibles à ce type toxine et un portage (dont la prévalence est inconnue) est observé pour certains lots.

Le LNR botulisme participe au diagnostic du botulisme bovin depuis janvier 2017, c'est la première fois qu'un nombre d'épisodes de botulisme en élevage bovin aussi important est confirmé sur une période aussi courte. Les spores de *C. botulinum* sont très résistantes dans l'environnement. Un épisode peut entraîner des mortalités pouvant atteindre jusqu'à 100 % du cheptel et nécessite la mise en place d'une vaccination du troupeau, d'un chantier de nettoyage et désinfection approprié, des mesures spécifiques de gestion des effluents dont l'épandage entraînerait une contamination de l'environnement.

Sur les six élevages pour lesquels le botulisme a été confirmé en mai 2020, 4 ont un lien avéré avec une contamination des poulets de chair (sur l'exploitation ou à proximité). Les facteurs à l'origine du portage chez les poulets de chair sont inconnus. Le fumier de volaille contaminé par *C. botulinum* constitue la source principale à l'origine des épisodes de botulisme bovin investigués au laboratoire de Ploufragan depuis 2017. Cependant, il n'avait jamais été observé autant d'épisodes dans un laps de temps aussi court et sur une zone géographique aussi réduite. Une augmentation inexplicable du nombre de cas de botulisme aviaire avait été observée en France en 2007. Cette augmentation des cas en bovins interpelle et la forte contamination des ateliers volailles dans le cadre des investigations menées dans ces élevages pose question. Les élevages mixtes sont très présents dans l'ouest de la France et une augmentation du portage de *C. botulinum* type D/C chez les poulets de chair pourrait aboutir à des fortes pertes dans les élevages bovins.

Une enquête épidémiologique est en cours.





PAS DE NOUVEAU FOYER

Les essentiels

- **Bulgarie** : Un nouveau foyer domestique primaire H5Nx a été confirmé le 04/06/2020 dans la région de Plovdiv, où huit foyers domestiques H5N8 avaient déjà été déclarés en février et mars 2020 (source : Commission européenne ADNS au 07/06/2020).
- **Hongrie** : Trois nouveaux foyers domestiques secondaires H5Nx ont été confirmés entre le 03 et le 05/06/2020 au sein d'élevages de volailles dans la région de Kecskemet, liés épidémiologiquement à des foyers domestiques primaires H5N8 détectés dans cette région du sud du pays (source : Commission européenne ADNS au 07/06/2020).

Bulgarie

Un nouveau foyer domestique H5Nx a été confirmé le 04/06/2020 au sein d'un élevage de poules pondeuses de la région de Plovdiv située au centre du pays (source : Commission européenne ADNS au 07/06/2020). Précédemment, huit foyers domestiques H5N8 avaient été déclarés en février et mars 2020 au sein de la même région.

Hongrie

Une nouvelle région du sud du pays a été touchée le 30/04/2020. Trois foyers domestiques primaires H5N8 ont été confirmés le 30/04/2020 (n=2) et le 05/05/2020 (n=1) au sein d'élevages d'oies et de dindes dans la région de **Békéscsaba**, au sud-ouest à proximité de la frontière avec la Roumanie (source : Commission européenne ADNS au 10/05/2020). Deux foyers domestiques secondaires H5Nx, liés épidémiologiquement à ces foyers primaires, ont été confirmés les 11 et 15/05/2020 au sein d'élevages de volailles de la région (source : Commission européenne ADNS au 17/05/2020).

Dans la région de **Kecskemet**, trois nouveaux foyers domestiques secondaires H5Nx ont été confirmés du 03 au 05/06/2020 au sein d'élevages de volailles (source : Commission européenne ADNS au 07/06/2020). Au total, 242 foyers domestiques secondaires H5Nx, épidémiologiquement liés au foyer domestique primaire confirmé le 25/03/2020, ont été confirmés au sein d'élevages de volailles de la région de Kecskemet (source : Commission européenne ADNS au 07/06/2020). Ces foyers se trouvent dans la même zone touchée par l'IAHP en 2017 (source : rapport CPVADAAA de 17/01/2017).

Dans la région de **Csongrad**, cinq foyers secondaires H5N8 avaient été confirmés les 24 et 30/04/2020 et deux foyers H5Nx les 06 et 07/05/2020 au sein d'élevages de volailles (source : Commission européenne ADNS au 03/05/2020, Commission européenne ADNS au 17/05/2020). Cela fait un total de 26 foyers domestiques H5Nx liés épidémiologiquement au foyer domestique primaire confirmé le 01/04/2020.

Europe

Tableau 1. Nombre de foyers domestiques, foyers dans l'avifaune captive, et cas dans l'avifaune sauvage d'IAHP confirmés en Europe du 30/12/2019 au 07/06/2020 (source : Commission européenne ADNS au 07/06/2020).

Pays	Foyers domestiques	Foyers avifaune captive	Cas avifaune sauvage
Allemagne	3	2	2
Bulgarie	9	0	0
Hongrie	273	0	0
Pologne	35	0	1
République tchèque	2	0	0
Roumanie	2	0	0
Slovaquie	3	1	0
Ukraine	1	0	0
TOTAL	328	3	3





Au total, 331 foyers domestiques et dans l'avifaune captive, et trois cas dans l'avifaune sauvage d'IAHP ont été déclarés en Europe du 30/12/2019 au 07/06/2020 (source : Commission européenne ADNS au 07/06/2020). La situation en Europe par pays est décrite dans le tableau 1 et illustrée dans la figure 1. La liste des espèces domestiques et sauvages touchées est détaillée dans le tableau 2.

Tableau 2. Liste des espèces domestiques et captives détenues dans les exploitations concernées par les foyers déclarés d'IAHP, et des espèces d'oiseaux sauvages touchées par l'IAHP en Europe du 30/12/2019 au 07/06/2020 (source : Commission européenne ADNS au 07/06/2020, LRUE-IZSvE et rapport trimestriel EFSA « Avian influenza overview November 2019 – February 2020 », doi:10.2903/j.efsa.2020.6096).

Pays	Espèces domestiques	Espèces avifaune captive	Espèces avifaune sauvage
Allemagne	poules pondeuses, canards, oies, dindes et autres oiseaux captifs détenus en basse-cour : faisans, canaris	Canards, oies, poulets et autres oiseaux captifs d'espèces non précisées (parc zoologique)	oie rieuse (<i>Anser albifrons</i>), buse (<i>Buteo buteo</i>)
Bulgarie	canards, poules pondeuses		
Hongrie	dindes, canards, oies, volailles (espèce non précisée)	-	-
Pologne	canards, oies, dindes, pintades, poulets de chair et poules pondeuses autres volailles et oiseaux captifs détenus en basses-cours : volailles d'espèce non précisée, pigeons et perruches (Perruches à croupion rouge, perruches ondulées...)	-	autour des palombes (<i>Accipiter gentilis</i>)
République tchèque	dindes, poulets de chair, poules pondeuses, canards	-	-
Roumanie	poules pondeuses	-	-
Slovaquie	poules pondeuses	sarcelles bariolées (<i>Spatula versicolor</i>), spatules blanches (<i>Platalea leucorodia</i>), canard carolin (<i>Aix sponsa</i>), sarcelle de Bernier (<i>Anas bernieri</i>)	-
Ukraine	volailles (espèce non précisée)	-	-

Point sur la migration de l'avifaune - communication OFB le 01/04/2020

Au 01/04/2020, la France se situe dans un couloir actif de migration ascendante, en amont des zones qui ont été infectées récemment dans ce couloir. Les oiseaux migrateurs actuellement présents dans les pays infectés vont migrer vers le nord-est et s'éloigner de la France, ou l'ont déjà fait. Compte tenu des prévisions météorologiques actuelles, la probabilité d'apparition d'un phénomène de décantonnement¹ est aujourd'hui très faible. Pour un certain nombre d'individus la migration ascendante est même maintenant terminée, et les oiseaux commencent leur phase de reproduction. Il faudra attendre le mois de juillet pour voir les premiers oiseaux redescendre vers le sud et traverser notre territoire.

¹ Changement de territoire de vie indépendamment des flux migratoires





INFLUENZA AVIAIRE HAUTEMENT PATHOGENE EN EUROPE



Pour en savoir plus

Une note détaillant les foyers domestiques H5N8 secondaires en Hongrie a été publiée le 07/04/2020 sur le site de la Plateforme ESA ([lien](#)).

Un rapport EFSA sur l'influenza aviaire de novembre 2019 à février 2020 a été publié le 31/03/2020 ([lien](#)).

Une note détaillant la situation de l'IAHP en Europe du 11/02 au 26/03/2020 a été publiée le 26/03/2020. Elle est disponible sur le site de la Plateforme ESA ([lien](#)).

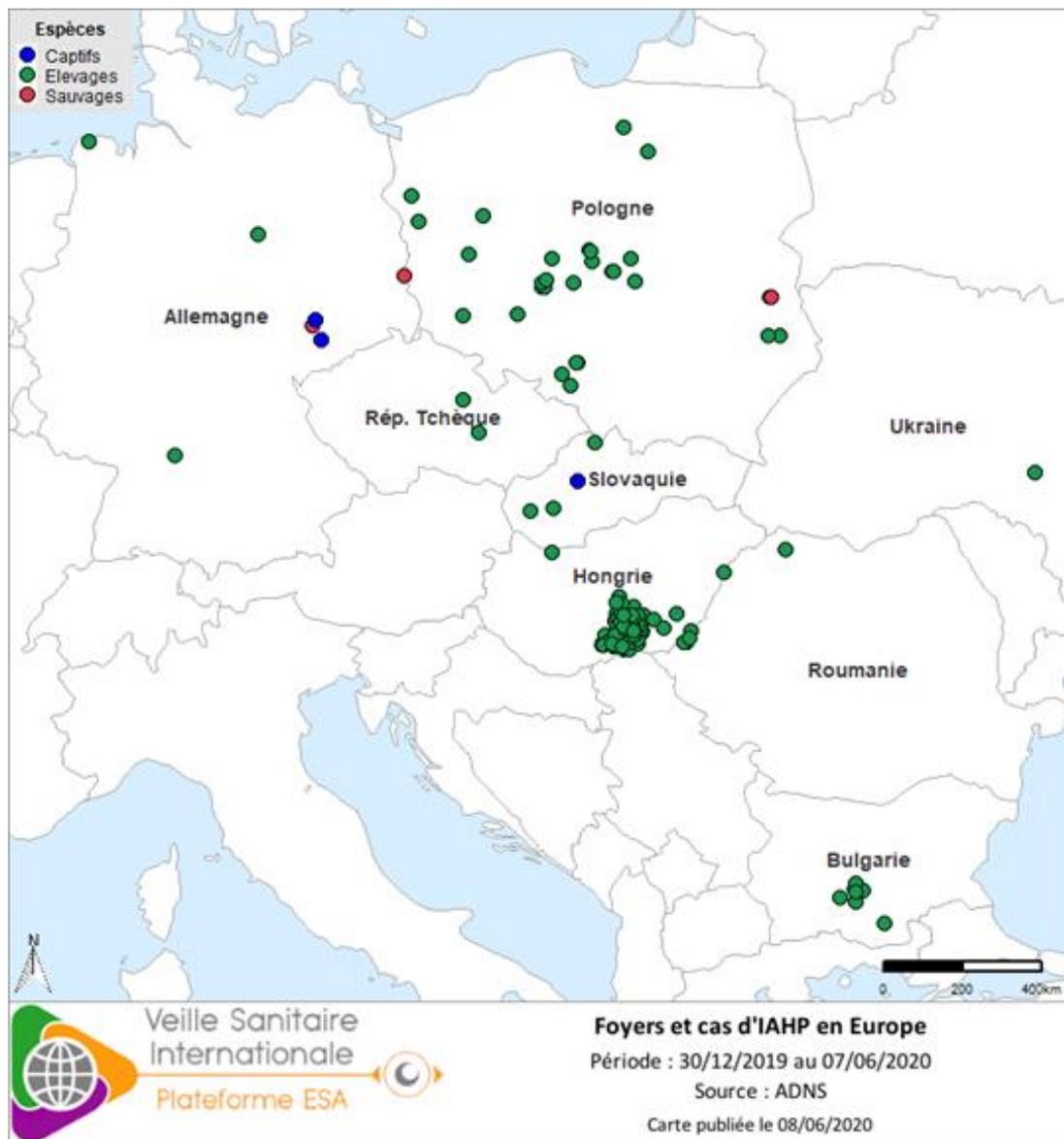


Figure 1. Foyers domestiques et dans l'avifaune captive, et cas dans l'avifaune sauvage d'IAHP confirmés en Europe du 30/12/2019 au 07/06/2020 (NB : certains points sont superposés) (source : Commission européenne ADNS au 07/06/2020).





POURSUITE DES DECLARATIONS AU SEIN DE LA FAUNE SAUVAGE EN POLOGNE

Les essentiels
<ul style="list-style-type: none">• Belgique : Pas de nouveau cas depuis la déclaration le 17/03/2020 d'un cadavre de sanglier positif découvert le 03/03/2020, dont la mort a été estimée à au moins six mois par les autorités belges (source : Commission européenne ADNS du 14/06/2020 et Service public de Wallonie au 08/06/2020).
<ul style="list-style-type: none">• France : La France est indemne, aucun cas n'a été déclaré au 14/06/2020 (source : DGAL).
<ul style="list-style-type: none">• Pologne : Poursuite des déclarations au sein de la faune sauvage dans le cluster ouest (sources : Commission européenne ADNS au 14/06/2020 et autorités polonaises).

Belgique

Selon les données du gouvernement de Wallonie, au 08/06/2020, 833 sangliers se sont révélés positifs au virus de la peste porcine africaine (PPA) parmi 5 177 analysés (source : [Service public de Wallonie au 08/06/2020](#)).

La situation est jugée sous contrôle par le Comité stratégique peste porcine africaine belge. De ce fait, certaines mesures de restriction d'accès aux zones infectées ont été allégées. Le 24/03/2020, la reprise des travaux forestiers et de l'exploitation forestière avait déjà été autorisée sous certaines conditions. Un nouvel arrêté est entré en vigueur le 15/05/2020 et autorise à nouveau la circulation en forêt en zone infectée par la peste porcine africaine sous certaines conditions, dans un premier temps, seulement pour les citoyens habitant à proximité de la forêt gaumaise (source : [Service public de Wallonie au 15/05/2020](#)). Aucun cas de PPA n'ayant été observé dans la zone située à l'ouest de Meix-devant-Virton depuis plus de 12 mois, le zonage "européen" a été adapté (source : décision 2020/662 du 15/05/2020). Ce territoire passe de la "partie I" (présence de l'infection dans la faune sauvage) à la "partie II" (zone indemne voisine d'une zone infectée) de l'annexe de la décision 2014/709 (Figure 1). Le périmètre de la zone infectée (ZI) a lui aussi été réduit le 28/5/2020.

Des ossements positifs au virus de la PPA avaient été retrouvés le 03/03/2020 dans la zone infectée, et la mort de l'animal était estimée à au moins six mois d'après les autorités belges (source : Commission européenne ADNS au 17/03/2020). Ceci portait à 833 le total de sangliers révélés positifs au virus de la PPA en Belgique.

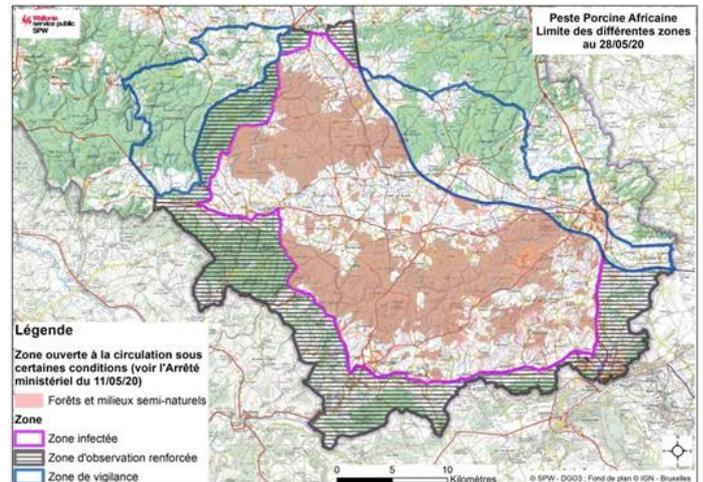


Figure 1. Zonage "européen" avant (carte de gauche) et après le 15/05/2020 (carte de droite, sources: [SPW](#) au 28/05/2020)

France

La France est indemne de PPA, aucun cas n'a été déclaré au 14/06/2020 (source : DGAL).





PESTE PORCINE AFRICAINE (EUROPE, ASIE ET OCEANIE)



Du 16/09/2018 au 10/06/2020, 570 cadavres de sangliers ont été signalés dont 535 ont été testés en France par le réseau Sagir, tous étaient négatifs pour la PPA (source : [réseau Sagir au 10/06/2020](#)).

Pour en savoir plus

Une note dédiée à la PPA en Belgique et en France, reprenant également les mesures de surveillance et de prévention mises en place contre la maladie en France, a été actualisée au 23/01/2020 et est disponible sur le site de la Plateforme ESA ([lien](#)).

Dans le cadre de la prévention de la PPA, la fiche (version mise à jour) destinée aux détenteurs de suidés (porcs ou sangliers) a été mise en ligne le 30/09/2019. Elle est disponible sur le site de la [Plateforme ESA](#).

EUROPE. Bilan hebdomadaire européen du 08 au 14/06/2020 inclus²

Un total de 144 cas dans la faune sauvage³ ou foyers domestiques a été déclaré entre le 08 et le 14/06/2020 (NB : 180, 225 et 244 les trois semaines précédentes) (sources : Commission européenne ADNS et OIE WAHIS au 14/06/2020).

Le détail de la répartition de ces foyers domestiques et cas sauvages est présenté dans le tableau 1 et la figure 2. Le nombre de foyers domestiques ne reflète pas le nombre d'animaux concernés, la taille des exploitations pouvant varier (allant de l'élevage familial à, par exemple, un élevage de 102 000 porcs confirmé infecté en Ukraine en août 2019).

Une carte interactive des foyers domestiques et cas sauvages est disponible sur le site de la Plateforme ESA ([lien](#)).

Une carte interactive des différents zonages est disponible sur le site de la Commission européenne ([lien](#)).

Tableau 1. Nombre de foyers domestiques et cas sauvages non captifs de PPA déclarés en Europe du 08 au 14/06/2020 (pays par ordre alphabétique) (sources : Commission européenne ADNS et OIE WAHIS au 14/06/2020).

Pays	Foyer domestique	Cas sauvage non captif	Total
Estonie	0	2	2
Hongrie	0	53	53
Lettonie	0	8	8
Lituanie	0	5	5
Pologne	0	55	55
Roumanie	8	10	18
Slovaquie	0	3	3
Total	8	136	144

² Sont relayées dans ce paragraphe les alertes émises par la Commission européenne (ADNS) et l'OIE (WAHIS) concernant tous les pays de l'Europe occidentale (à l'ouest de l'Oural). Seule une partie de la Russie est donc concernée.

³ A noter que certains pays font des déclarations uniques de cas multiples dans la faune sauvage, alors que d'autres ne déclarent que des cas individuels.





PESTE PORCINE AFRICAINE (EUROPE, ASIE ET OCEANIE)

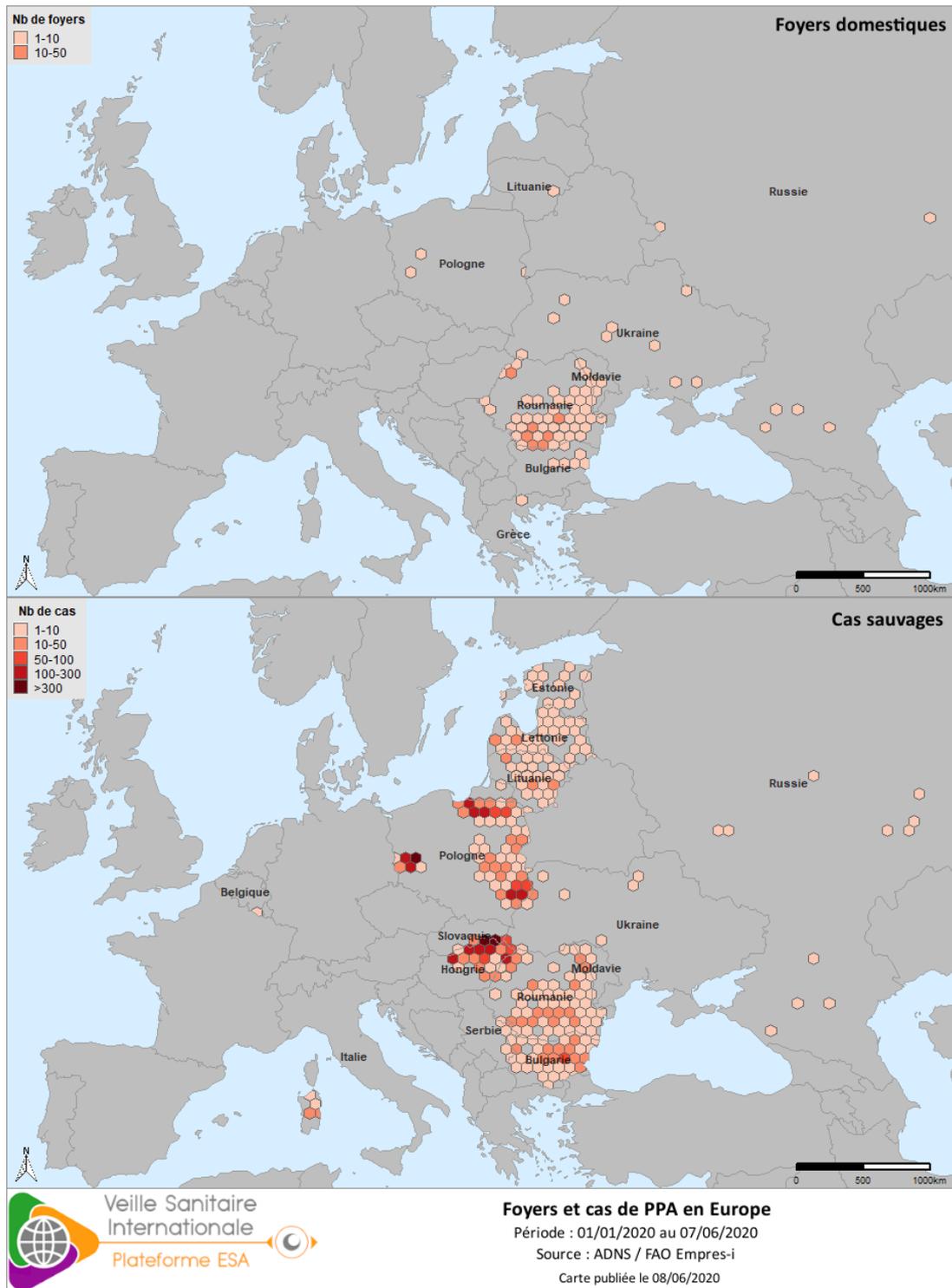


Figure 2. Densité des foyers domestiques (haut) et cas sauvages (bas) de PPA confirmés en Europe du 01/01/2020 au 07/06/2020 (source : Commission européenne ADNS / FAO Empres-i au 07/06/2020).





Focus sur la Pologne

Cluster ouest : Depuis la confirmation de PPA sur une laie accidentée le 04/11/2019 dans l'ouest du pays, les cas sauvages confirmés se répartissent dans deux zones situées dans l'est et dans l'ouest du pays, avec la zone centrale du pays indemne à ce jour. Une extension vers l'ouest a été observée avec notamment un cas confirmé le 24/03/2020 dans la zone de Żary à 10 km de la frontière allemande (sources : autorités polonaises, Commission européenne ADNS au 29/01/2020). Deux sangliers infectés avaient déjà été découverts dans cette zone mi-décembre 2019. **La densification des cas déclarés au sein de la faune sauvage se poursuit dans le cluster ouest de la Pologne** (source : [autorités polonaises](#), Commission européenne ADNS au 14/06/2020). Au cours de la dernière réunion du GF-TAD, les autorités polonaises ont présenté leur projet de clôtures pour le cluster ouest ([lien](#)) (Figure 3).

Cluster nord-est : Un cas a été détecté dans une nouvelle région au nord du pays (voïvodie de Poméranie) (source : Commission européenne ADNS au 24/05/2020). Cette voïvodie est frontalière de la Varmie-Mazurie infectée depuis début 2018. La progression en tâche d'huile de la PPA d'est en ouest continue donc dans le nord-est de la Pologne.

Un foyer domestique avait été confirmé le 04/06/2020 au sein d'un élevage de 70 porcs de la région de Wlodawski, à environ 550 mètres de la frontière avec la Biélorussie (source : Commission européenne ADNS au 07/06/2020). La ferme était située dans une zone réglementée (zone définie dans la partie II de l'annexe de la décision CE 2014/709 / UE). Il s'agissait du troisième foyer domestique déclaré en 2020. Un deuxième foyer domestique avait été confirmé le 05/04/2020 au sein d'un élevage de plus de 10 000 porcs (dont deux ont été retrouvés morts) dans la région de Poznan située dans la voïvodie de Grande-Pologne, voisine de la voïvodie de Lubusz frontalière à l'Allemagne (source : Commission européenne ADNS au 12/04/2020). Un premier foyer domestique avait été confirmé le 20/03/2020 au sein d'un élevage de plus de 23 000 porcs situé dans la zone infectée de l'ouest de la Pologne, à environ 65 km de la frontière allemande (source : alerte Commission européenne ADNS du 20/03/2020). Le deuxième foyer de 2020 est en lien avec le premier foyer (achat de porcelets).

ASIE/OCEANIE

La PPA a été détectée pour la première fois sur le continent asiatique en août 2018 en Chine, et se propage depuis dans la région. Des informations plus précises sur chacun des pays sont disponibles dans les rapports bimensuels de la FAO ([lien](#)), sur le site OIE WAHIS ([lien](#)) et sur le site de l'OIE Asie/Pacifique ([lien](#)). Les dernières dates d'occurrence de foyers domestiques et de cas sauvages par pays sont disponibles dans un précédent bulletin ([lien](#)). Le dernier rapport FAO date du 05/03/2020 ([lien](#)). **Pour des informations plus récentes, voir le site de l'OIE Asie/Pacifique ([lien](#)).**





Les dangers sanitaires pour lesquels l'évolution de la situation épidémiologique est faible ou nulle depuis plus de deux semaines mais pour lesquels un suivi hebdomadaire de la situation est maintenu sont traités dans la section suivante. Les derniers événements sanitaires sont rappelés (sur les deux dernières semaines). Un renvoi vers le dernier BHVSI-SA ou la dernière note bilan de la Plateforme sur le sujet est ajouté.



Anémie infectieuse des équidés en Europe : Nouvelles déclarations cette semaine en Bulgarie et Roumanie.

Un et trois nouveaux foyers ont été déclarés respectivement par la Bulgarie et la Roumanie entre le 5 et le 12/06/2020. Dans certains pays d'Europe, des foyers sont régulièrement déclarés. En 2020, l'Allemagne (04/06/2020), la France (15/05/2020), la Grèce (24/01/2020), la Hongrie (02/01/2020) et la Bulgarie (12/06/2020 et 11/05/2020) ont déclaré chacune un à deux foyers, contre 45 pour la Roumanie (déclaration du dernier foyer le 11/06/2020) (source : Commission européenne ADNS au 14/06/2020).

Plus d'information sur le foyer déclaré en France sont disponibles dans le [BHVSI-SA du 26/05/2020](#).

Fièvre catarrhale ovine en Europe (hors sérotype 4 et 8 en France) : Pas de nouveau foyer déclaré cette semaine.

Les dernières confirmations en Europe ont été faites par l'Italie le 14/05/2020 ([BHVSI SA du 26/05/2020](#)). Des informations complémentaires sur la surveillance de la FCO en Suisse sont disponibles sur le site internet de l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires suisse (OSAV).

NB : Depuis 2019, les sérotypes 4 et 8 sont considérés comme enzootiques sur le territoire français métropolitain. Ils ne sont donc pas traités dans ce bulletin.

Influenza aviaire faiblement pathogène (IAFP) en Europe : Pas de nouveau foyer déclaré cette semaine.

Les informations sur les derniers foyers sont disponibles dans le [BHVSI-SA du 05/05/2020](#).

Pour en savoir plus :

Un rapport de l'EFSA sur l'influenza aviaire a été publié le 31/03/2020 ([lien](#)).



Rage : Nouvelle déclaration cette semaine en Moldavie.

- **Bosnie-Herzégovine** : Un nouveau cas a été confirmé le 29/05/2020 chez un chien dans l'est du pays, à proximité de la frontière serbe (source : Commission européenne ADNS au 07/06/2020).
- **Moldavie** : Un nouveau cas a été confirmé le 12/06/2020 chez un chien de la région de Stefan Voda dans l'est du pays (source : Commission européenne ADNS au 14/06/2020). Un foyer avait été confirmé le 01/06/2020 chez un bovin de la région de Calarasi au centre du pays (source : Commission européenne ADNS au 07/06/2020).

